

A nos partenaires et parties prenantes

Le 14 mars 2018

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend une **déclaration** réitérant l'adhésion aux principes du Pacte Mondial, une **description** des mesures concrètes mises en place depuis l'adhésion au Pacte ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin **une mesure des résultats** obtenus ou escomptés.

Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre communication sur le progrès. En effet, les résultats des mesures que nous avons mises en œuvre dans le cadre de notre rapport sur la Responsabilité Sociale et Environnementale de SQLI ne sont pas encore disponibles.

C'est pourquoi, nous vous prions de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission afin de pouvoir publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en œuvre les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Notre prochaine communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Pacte Mondial à des fins d'évaluation en date du 3 juillet 2018 au plus tard.

Bien cordialement,

Lorena MATHIS
Juriste Groupe SQLI

